12 Mai, 1846.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. J. TARDIF, agent, AU PALAIS DE JUSTICE.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

Vol. III. No. 30

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Litteraire et Musical, seul, . . . £1 0 0
Aux deux publications reunies, ... £1 10 0

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, premiere insertion, ... 2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, premiere insertion, ... 3s.-4d.
Au-dessus par ligne, ... 2d.
Toute insertion subsequente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

Education. Industrie. Progrès.

INSTITUT CANADIEN.

UN MOT SUR LE COMTÉ DE RIMOUSKI.

(*Suite.*)

CONSTITUTION MÉDICALE.

Quant à la taille, aux formes extérieures, à la force musculaire, elles sont les mêmes que dans le reste du pays. La capacité de travail, de fatigues et de privations est immense. Le nombre des individus rendus invalides par des maladies incurable est petit. Le nombre de cas de longévité heureuse est considérable. Le nombre de sourds-muets est à la population à peu près comme 1 est à 1100, celui des aveugles comme 1 à 3500, les insensés sont comme 1 est à 1000.

Le climat est tellement salubre qu'il me serait impossible de noter une affection qui lui soit propre. On ne remarque pas ces prédispositions à tel ou tel genre d'affection qui sont le triste apanage de bien des contrées. Les maladies, d'ordinaire variées, tiennent généralement à des causes de régime ou à des expositions climatériques du moment sans réapparition périodique ; et ces causes ne sévissent pas d'une manière générale : je mets à part les maladies légères, telles que rhumes, angines bénigne qui d'ailleurs ne sont ni plus fréquentes ni plus intenses que dans les pays les plus salubres.

Le rachitisme, les scrofules, les affections cancereuses, les fièvres irruptives et celles dites putrides sont excessivement rares. Les affections pulmonaires d'un genre grave ne sont pas très-communes, un très petit nombre passe à l'état chronique, peu de malades succombent à ce genre d'affection.

Les maladies les plus communes sont les inflammation franches, les affections hémorhagiques, les maladies nerveuses et les maladies de peau.

L'automne et le printemps apportant ici comme ailleurs une augmentation dans le nombre des maladies.

Les causes qui produisent, je n'hésite pas à le dire, *les deux tiers des maladies sont: un travail* disproportionné à l'âge des jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leurs parfait développement ; la seconde, et de beaucoup la plus regrettable, c'est le traitement incendiaire et meurtrier que l'on fait subir à la mère et à l'enfant nouveau né. On conçoit que constamment soumises à de pareilles causes, la race irait se détériorant. Quel remède apporter à de tels maux ? Des mesures législatives, la lutte corps à corps de la science avec les préjugée et le charlatanisme ? Non, mais l'influence douce et tiède du clergé, dirigée et aidée par la coopération désintéressée des médecins.

DE LA POPULATION.

Je suis un de ces fils de l'aride Bretagne,
Qui naissent sur la lande aux dolmens de granit.
Respirent l'air des flots et l'air de la montagne.
Et baisent les degrés du calvaire bénit.

LORGERIL.

Excepté dans la seigneurie de Mitis, il existe peu d'étrangers dans le comté de Rimouski. Quelques anciennes familles écossaises établies il y a bien longtemps à Matane sont devenues exclusivement canadiennes, jusque là même que leurs noms ont été francisés de manière à ne les plus reconnaître. La seigneurie de Mitis, propriété de MM. McNider, est en partie peuplée d'Ecossais. *Les Canadiens pourtant commencent à* s'y établir en dépit des intentions du défunt seigneur. La plupart de ces écossais parlent l'anglais, quelques uns ont conservé la langue des montagnes de l'Ecosse. Ces cultivateurs sont de bonnes gens et vivent en bonne intelligence avec les Canadiens.

Cet établissement de Mitis créé, il n'y a pas à en douter, dans le but de donner un démenti au mode d'agriculture canadien, n'a pas obtenu la fin désirée ; ces agriculteurs ne sont pas plus riches que les nôtres et vivent avec moins de bien-être. Ils ont peu augmenté depuis leur établissement qui date depuis plus de trente ans, le sol pourtant est excellent : ils cultivent des légumes en quantité et il serait à désirer que nous en férions autant pour l'engrais des bestiaux.

Les Canadiens ici sont les mêmes que dans les autres parties du pays, pourtant ils ont plus conservé du caractère primitif et de cette franche hospitalité sans arrière pensée d'intérêt, qui dans certains endroits se sont altérés au contact égoïste du commerce et de la spéculation. Un des points les plus heureux du type national est cette pieuse et courageuse résignation dans les malheurs qui tiennent à l'ordre providentiel, et cette noble indignation à la vue des injustices des hommes. le revers de la médaille est un peu trop d'insouciance et un certain manque d'esprit public.

On voit ici comme chez tous les Canadiens cet amour des émotions des aventures, qui fait braver les fatigues et les périls. La descente des billots dans nos rivières où se jettent presque tous nos jeunes gens est une preuve de ce gout de la vie aventureuse. Vous les voyez traverser les rivières sur des billots de vingt pouces quelques fois de diamètre, courir sur ces frêles supports entraînés par les courants des rivières grossies, vous les voyez souvent descendre des rapides de trois a quatre pied de chute par arpent montés sur un simple morçeau de bois " les bouillons" comme ils disent, à moitié jambe, armés d'une gaffe ou d'un levier, sautant pour affermir leur vaisseau auquel le courant communique un tel degré de rotation qu'il deviendrait impossible au grimpeur le plus agile de s'y maintenir ; puis si le train des billots vient à s'arrêter sur une roche au milieu du courant, un ou deux de ces hardis travailleurs vont faire partir à coups de leviers ou même couper avec une hache la pièce qui sert de clef à cette digue qui se rompant emporte le bois et les hommes avec la rapidité de l'éclair. Un canot suit le bois et souvent plutôt que de faire portage ils se hasardent à sauter des rapides dont la vue seule affraie à cette idée. Il a souvent péri des hommes à ce métier. Après des journées d'un pareil travail ils n'ont souvent le soir que la neige pour tout lit. Et l'automne quand des vaisseaux attardés débarquent leurs pilotes ou font côtes sur les îles, cette hardiesse sert à l'humanité ; vous voyez des canots aller au secours des équipages à travers les banquises de glaces, souvent à l'entrée de la nuit.—C'est peut-être ici le lieu de dire quelque chose de l'inhumain abandon dans lequel sont laissés les malheureux matelots naufragés et souvent mutilés par le froid et la misère. On se hâte de recueillir les richesses dont on les a forcé d'être les instruments, après quoi on ne s'occupe plus des infortunés qui sont abandonnés à la charité publique ; ou si quelque chose est souscrit, il faudrait se faire les agents de chacun d'eux avec la perspective de voir planer sur sa tête les soupçons d'un sordide intérêt.

Avant d'aller plus loin, je dois dire un mot sur une question vitale, l'instruction publique : celle qui se transmet par la voie des journaux est assez répandue, mais malheureusement le nombre des lecteurs est plus considérable que celui des souscripteurs. L'éducation proprement dite fait des progrès dans notre comté ; en général on a à cœur la science malgré de sérieuses exceptions ; mais l'opinion publique est opposée à toute loi coercitive. Il est bien certain pourtant qu'un système uniforme de taxation serait le moyen le plus sûr et le plus expéditif et je crois le moins couteux ; voici ce que *chaque citoyen devrait s'efforcer de faire* comprendre au peuple ; mais lui imposer cette opinion, c'est une autre affaire. La loi, la meilleure suivant moi, ne vaut rien, dès qu'elle n'est pas du goût du peuple qui doit en recevoir l'application. L'effet voulu de la loi n'est pas le seul objet sur lequel le législateur doit porter son attention, il y a un effet secondaire qui suit toute loi, cet effet peut se traduire par l'affection ou la haine, la confiance ou le mépris, la consolation ou le découragement, le calme ou la tempête....Le peuple se fait souvent des fantômes, me dira-t-on.....oui, mais efforcez-vous de les dissiper au lieu de les grossir, car il y a des peuples qui se sont suicidés à l'apparition de fantômes.....

Pardon de cette digression, si je suivais les impulsions de mon cœur et de ma pensée j'écrirais beaucoup ; mais je reprends ma modeste tâche.

N'oublions pas les descendants de cette race qui a foulé avant nous la terre de notre belle patrie.

" Pauvres oiseaux que Dieu bénit,
De la ville
Qu'on nous exile,
Pauvres oiseaux que Dieu bénit,
Au fond des bois pend notre nid."

Il n'y a pas de village sauvage dans le comté de Rimouski ; mais bon nombre de Micmacs et de Malécites visitent nos rivages et nos bois. Jamais je ne vois sans attendrissement ces restes épars d'une belle race vaincue, mais non asservie, qui " meurt, mais ne se rend pas," qui n'a abandonné qu'une seule de ses croyances, sa religion ; mais en pouvait-il être autrement ? ces peuples sans préjugés ont compris la mission de ces hommes, qui abdiquant les voluptés de la terre, se dévouent à un culte, qui pour inspirer de pareils sacrifices, ne peut être autre que celui du Dieu dont, tous les jours, ils ont entendu l'hymne chanté par la création.

Quand je compare le sort de ces sauvages chrétions, se suffisant à eux-mêmes, se contentant des joies de la famille et de l'amitié, vivant dans la contemplation de la nature et de son auteur ; quand je compare leur sort avec celui que la société a fait à grand nombre d'entre nous, sur l'honneur ! je me dis, si des malheurs, comme j'en sais, infligés par la main des hommes venaient fondre sur ma tête, je ne serais pas longtemps la risée des heureux !

N'allez pas conclure de tout ceci que je regarde l'état sauvage comme le critérium de la dignité humaine. Non, mais ce peut être un azile pour des malheurs exceptionnels ; azile que je préférernis à l'émigration en terre étrangère.

IMPORTANCE DE CE COMTÉ.

On conçoit qu'un comté si vaste avec une population qu'on peut évaluer actuellement à 20,000 âmes d'après un calcul fait sur les derniers recensements que mon ami M. Garon, greffier du ci-devant district a eu l'obligeance de me fournir, on conçoit qu'un tel comté doit avoir une très grande importance. Tout ceci a déjà été dit ; mais il faut le répéter jusqu'à ce que la législature revienne de l'oubli auquel elle semble avoir condamné le district de Québec.

Le comté de Rimouski alimente sept chantiers à bois, pour l'alimentation desquels il ne reçoit du dehors qu'une minime proportion d'objets de consommation.

Ces chantiers fournissent actuellement des charges a 40 a 50 navires, qui en partie sont approvisionnés ici, et qui prennent chacun terme moyen 10,000 madriers, ce qui fait pour les moindres années 400,000 madriers, ou en d'autre termes une valeur moyenne de £40,000 fournis à l'exportation.

Les goëlettes et autres embarcations côtières emportent tous les ans hors du comté environ 2,000 tonneaux de tous produits agricoles dont le blé froment en espèce ou réduit en farine, forme la plus grande partie et qui est estimé à £5 par tonneau, fournirait une somme de £10,000, non compris les valeurs provenant des pelleteries. Des huiles et poisson dont je porte la valeur à £1,500 au moins ; formant un total de valeurs exportées au montant de £51,500 années moindres. On peut estimer à £30,000 la valeur des objets importés dans le comté.

Le revenu territorial du comté s'est élevé l'année dernière à £1,322 12s. 0d., dont £900 pour la coupe des bois et £422 12s. 0d. pour vente de terres de la couronne. Je tiens ces derniers détails de la bonté de M. P. Gauvreau, agent des terres pour le comté de Rimouski, à qui j'ai fait part des appréciations ci-dessus qu'il croit comme moi au-dessous de la réalité.

En sorte que si toute la population de la province fournissait la même proportion que les 20,000 âmes du comté de Rimouski, on aurait une circulation de valeurs au montant d'à-peu-près 5,000,000 de louis.

Et eu égard à la représentation cette somme devrait s'élever jusqu'au montant de £6,683,000 et le revenu territorial provenant des ventes et loyers seulement à £108,453 4s. 0d. Si chaque membre devait se présenter avec sa part d'un pareil budget sous peine d'être dépouillé de ses prétentions, sans doute que nos amis de l'ouest montreraient plus d'un bout d'oreille.

Si je parle de l'étendue du commerce des bois et du commerce d'importation, ce n'est pas que je considère cette activité maladive comme un bien réel pour le pays, au contraire je la regarde comme diamétralement opposée à notre intérêt, en ce qu'elle détourne de l'agriculture cette seule vraie source des richesses durables. Car que recevons nous en échange de notre exportation ? rien qui puisse être appliqué sur le sol, aucuns produits qui puisse le féconder, aucun genre d'industrie qui puisse nous aider à son exploitation ; mais un peu de circulation qui va tarir avec la source tarissable qui l'aura produite.

A propos de ce pillage de nos forêts, ce serait peut-être une question de savoir si les seigneurs qui tiennent leurs propriétés à charge de concéder ont le droit de disposer pour un autre usage des parties immenses de terrain qu'ils sont destinés à protéger et à la dilapidation desquelles ils prêtent une main *dénaturée*.

La seule cause du retardement dans l'établissement des terres de la couronne vient de la tenure en franc et commun soccage, c'est ici qu'on peut bien remarquer dans la pratique l'erreur de ceux qui ont prétendu que la tenure seigneuriale s'opposait à la prospérité du pays, c'était une belle thèse pour faire parade d'un républicanisme vrai ou faux. Pour moi jamais je ne jette les yeux sur un contrat de concession sans me fâcher tout rouge de voir vendre à l'homme un droit qui lui appartient par les lois de la nature et de la raison : mais d'un autre côté dans la tenure en franc et commun soccage vous fait-on un present de ce qui de droit vous appartient, non, on vous le fait payer comptant, tandisque d'autre part on ne vous en demande que la rente. D'ailleurs les obligations du seigneur envers son censitaire font qu'il n'y a plus de parité. Et ce point est si *bien senti que toutes les seigneuries* ici sont établies, tandis que les townships dont plusieurs tont pourtant d'une plus grande valeur que plusieurs seigneuries, sont inhabités. Et comment en serait-il autrement, celui qui n'a pas d'argent, mais bien de bon bras peut commencer avec son courage seul et son énergie, un établissement que jamais peut-être il n'aurait le moyen de payer. Je suis persuadé que si la province établissait ses terres en tenure seigneuriale, elle se verrait bientôt avec un revenu que ne lui donnera jamais la vente des terres de la couronne qui se vendent peu. Le seul changement il me semble, qu'il serait bon de faire serait de retrancher certains droits vexatoires comme ceux sur la pêche et la chasse, de fixer les rentes à un certain taux qu'on ne pourrait outrepasser et de faire disparaître des contrats la lettre morte, mais injurieuse, reste des temps de barbarie et de despotisme.—*A continuer.*

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

ET

LE MARGUILLIER.

(*Suite.*)

IX.

DISTRACTIONS.—VIEUX SOUVENIRS.

Lorsque la connaissance d'une nouvelle frasque de la comtesse d'Harleville parvenait à son mari, au moyen d'avis officieux, celui-ci trop faible, ou plutôt trop ami de la paix pour rompre la glace, se contentait d'aller trouver le vieux soldat et d'épancher dans son cœur d'or et de fer tout ce que le sien recélait d'amertume. Alors le grognard tâchait d'abord, par des raisonnements pleins de sagesse et de philosophie, de chasser de l'esprit de son colonel les sombres pensées qui le torturaient ; puis ensuite, il amenait insensiblement la conversation sur leurs campagnes, sur les anciens officiers sous les ordres desquels ils avaient servi jadis, et peu à peu d'Harleville finissait par ne plus songer à ses chagrins domestiques.

Un jour que le comte était venu à la Maison-aux-Lauriers, plus morose que de coutume et dans un état d'exaspération où ne l'avait point encore vu le grognard, celui-ci lui dit tout d'abord :

—Ah ! mon Dieu ! mon colonel, sur quel Autrichien avez-vous donc marché ce matin ? Votre visage est aussi bouleversé que le jour où nous vîmes sauter le pont de Leipsick !

Le comte, en effet, avait appris une nouvelle équipée de la comtesse, alors à Paris.

—Que veux-tu, mon cher Balafré ! lui répondit-il en étouffant un soupir, ma femme se conduit indignement !

—Encore de la même barrique, fit le grognard en songeant aussitôt au moyen de distraction ordinaire ; absolument comme l'épouse du gros-major des chasseurs à cheval, vous savez, celui qu'on appelait M. Sans-Nez, et cependant celui-là n'était pas comme vous dans son ménage, mon colonel.... Pardon, excuse, je veux dire que c'était un dur à cuire !

—Tu veux parler de Massenot ? fit le comte.

—Juste !.... M. Massenot, fier comme feu Artaban, et toujours posé sur la hanche.

—Ce n'était pourtant ni un méchant homme, ni un mauvais officier, ajouta le comte ; mais c'était un bretteur et un casseur de fleurets ; aussi Dieu sait ce qu'il lui en a coûté !....

—Le nez, interrompit le grognard ; rien que cela : aussi, les grenadiers le sentaient peu, M. Massenot. Vous ne connaissez pas la chose, comme moi, mon colonel, parce que vous n'étiez pas encore entré chez nous ; mais moi.... Je vais vous la conter, si vous voulez : ça vous distraira modérément. Passons dans la petite salle.

Après avoir présenté à d'Harleville la pipe dont il usait habituellement, le grognard chargea sa bouffarde, prit un flacon d'eau-de-vie qu'il posa sur la table, et s'asseyant en face du comte, le menton appuyé dans ses deux mains, il lui dit :

—Mon colonel, le major Massenot n'était en 1805 que brigadier dans les guides, c'est-à-dire dans les chasseurs à cheval de la garde, lorsque....

—Je sais qu'il eut un avancement rapide, interrompit le comte en hochant la tête.

—Et des plus rapides dès qu'il fut marié, fit à son tour le grognard avec une légère grimace ; ce qui ne l'empêchait pas d'être d'une fierté, d'un orgueil.... mais ça nous est inférieur. Un jour donc qu'il était d'estafette à Saint-Cloud, et qu'il attendait avec nous dans le petit poste de la manufacture, qu'on vint lui ordonner d'enfourcher le poulet d'Inde pour porter un ordre, le dîner arriva Les camarades s'empressèrent d'offrir au brigadier, quoique, d'une autre arme que la nôtre, d'en prendre sa part..... M. Massenot refusa nettement, en montrant son uniforme et ses galons que dit-il, il ne devait pas compromettre !....

—Ce brigadier eut tort, fit le comte, il devait répondre à cette honnêteté des grenadiers.

—Ce n'est pas dubitatif mon colonel ; aussi vous allez voir : nous nous piquâmes, nous fîmes notre plan, et quand la semaine suivante, nous rentrâmes à l'École-Militaire, où nous étions casernés avec les chasseurs à cheval, ceux-ci se chargèrent de nous venger.

" L'un d'eux, guettant le moment où M. Massenot passait sous leurs fenêtres, cria à tue-tête, en se cachant la figure, bien entendu :—" Charivari pour les jambes du brigadier Massenot qui, par fierté, n'a pas voulu manger la soupe avec les grenadiers à pied !"—Vous savez, mon colonel, comment ses jambes étaient ficelées ?

" S'entendant charivariser ainsi, M. Massenot monte furieux dans la chambrée de l'escouade d'où le cri est partit et, *articulant* des paroles que je n'oserais répéter devant vous, mon colonel, il tire son sabre, et provoque l'insolent qui a osé élever la voix contre son supérieur. Mais les chasseurs s'étaient donné le mot : tous gardent le plus profond silence et laissent le brigadier faire tout seul ses évolutions avec son bancal. Enfin, lassé de ce rôle de casseur d'assiettes, il reprend le chemin de l'escalier ; mais à peine se trouve-t-il dans le cour du quartier que le même cri et le même charivari recommencent à la fenêtre d'une chambrée plus éloignée : le brigadier se met dans une nouvelle fureur, sans pouvoir parvenir à faire rompre d'une semelle le silence absolu que s'obstinent à garder les guides.

" Voulant éviter de pareilles scènes, M. Massenot crut devoir changer sa sortie de l'École-Militaire : *au lieur* de prendre la porte qui donne sur le Champ-de-Mars, il s'en va par la porte qui donne sur le boulevard Suffren... Enfoncé !.... Les grenadiers à cheval occupaient *les bâtiments devant lesquels il était obligé de* passer, et le charivari recommence de leurs fenêtres sans répondre autrement que par une parfaite immobilité aux provocations furibondes du malheureux brigadier. Enfin ne sachant où donner la tête, M. Massenot, n'eut plus qu'à porter plainte à son colonel, ce qui ne l'empêcha pas d'entendre encore pendant quelque temps le même concert.

—Mais tu ne dis pas comment son nez...

—Ah ! voilà, mon colonel : un jour que M. Massenot, alors maréchal des logis, passait à la barrière du Maine, il entend un jeune brigadier d'artillerie de la garde, qui fredonnait par hasard, la fameuse chanson de : *bon voyage, monsieur Dumollet* ! Toujours poursuivi par le charivari de l'Ecole-Militaire, et pensant que l'artilleur voulait le persiffler, il s'avance, lui saisit le bras brusquement, et lui dit :

—Est-ce que, par hasard, ce serait pour moi que tu chantes cette romance, blanc-bec que tu es ?

L'artilleur, qui ne songeait pas à mal, un peu surpris de cette demande intempestive, et plus encore du ton avec lequel elle lui était adressée, lui répond incontinent :

—Major, je ne vous connais pas, et je ne sais pas de quel droit vous venez m'interpeller ; fichez-moi la paix !... Et il entonne : " *Bon voyage, monsieur Dumollet !*"—M. Massenot tremblait de rage :

—Est-ce que tu voudrais faire le crâne avec moi ? récupéra-t-il.

—Pourquoi pas ? répondit l'artilleur, en jetant en riant un coup d'œil d'inspection sur les jambes de M. Massenot.

—Allons ! un peu vite, fit le maréchal des logis chef ; passons derrière le mur de ronde, et dégaînons !

Malheureusement pour moi, M. Massenot m'avait aperçu à quelques pas ; il vint à moi en me disant : " *Grenadier, servez-moi de témoin* ; j'ai une affaire avec un canonnier." J'appelai un camarade qui s'amusait comme moi à voir tirer des macarons, et nous nous rendîmes tous les trois à la barrière des Fourneaux. Le jeune maréchal des logis d'artillerie nous avait demandé un quart d'heure pour nous y rejoindre avec ses témoins. Je le vois encore arriver, tout essoufflé ; c'était un blondin, beau garçon et solidement constitué. Il sortit de sous sa capote une paire de fleurets démouchetés, ce que voyant M. Massenot :

—Rebouchonne tes fleurets, blanc-bec ! lui dit-il insolemment ; ces armes sont bonnes pour les pékins ; mais pour nous autres, c'est différent : n'avons-nous pas nos lames ?

Un des témoins prêta son sabre au jeune homme, qui ne disait rien, lui ; mais à peine furent-ils en garde, que M. Dumollet dut voir que, tout blanc-bec qu'il était, le canonnier serait pour lui une mauvaise pratique. En effet, au moment où M. Massenot, pour en finir, s'apprêtait, par un coup droit, à infiltrer six pouces de lame dans l'estomac du blondin, celui-ci rompit d'une semelle, puis, tout à coup, avançant d'un pas sur son adversaire, exécuta